



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### monuments historiques

Question écrite n° 108432

#### Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur la modernisation et la rationalisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre sur les monuments historiques, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent notamment de limiter l'intervention exclusive d'un architecte en chef aux travaux sur les monuments historiques de l'État ou à ceux qu'il aide financièrement à plus de 30 %. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 108432

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 octobre 2006, page 11196